

2020 - 2025

Commentaires sur le document de valorisation financière et fiscale 2025 Commune d'ASNIERES-LA-GIRAUD

La présente analyse porte sur les cinq derniers exercices et examine les principaux agrégats financiers de la commune. La population retenue est celle du recensement 2026 soit 999 habitants.

1) L'activité de la commune :

Les recettes réelles de fonctionnement sont globalement en hausse de **6%** sur la période 2021/2025. Elles ont toutefois diminué en 2025 du fait d'une baisse cumulée des recettes fiscales comme des dotations et participations. A hauteur de **651 €/habitants**, elles se situent en deçà de la moyenne de la strate du département (878 €/hab). *Bien*

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent également de **6%** sur la même période. Néanmoins, elles sont en baisse continue depuis 2023 après la forte hausse de 2022. Sur 2025, les charges générales, comme les charges de personnel sont en forte baisse (respectivement de -24 % et de -11,5%). A **516 €/habitants**, elles sont elles aussi inférieures à la moyenne départementale (718 €/hab). *Bien*

La CAF brute (recettes réelles de fonctionnement moins charges réelles de fonctionnement) est en hausse sur la période de 6 % avec une augmentation importante en 2025 de 39 %. La baisse plus importante des charges par rapport aux produits 2025 explique cette tendance favorable. A **136 €/habitants**, elle reste cependant inférieure à la moyenne départementale (159 €/hab). *Bien*

La CAF nette (CAF brute moins remboursement de la dette en capital) est en baisse de 4 % sur la période et en forte hausse en 2025 également (+56%). L'augmentation des dettes financières à partir de 2022 avait impacté la CAF nette, néanmoins la réduction du remboursement en capital des emprunts en 2025 combinée à la hausse de la CAF brute expliquent la tendance **fortement positive de 2025**. *Bien*

La collectivité dégage davantage d'autofinancement pour rembourser les annuités de la dette depuis 2023, et la CAF nette, première ressource de financement des investissements remonte également pour représenter environ 17% des recettes réelles de fonctionnement. A **109 €/habitants**, elle est même au-dessus de la moyenne départementale (88 €/hab) et atteint le **niveau de la moyenne nationale**. *Bien*

Le coefficient d'autofinancement courant (rapport entre les charges réelles de fonctionnement, augmentées du remboursement de la dette en capital et les produits réels de fonctionnement) de la commune est de 83 %. Il permet d'apprécier l'aptitude de la commune à autofinancer ses dépenses d'investissement après avoir fait face à ses charges réelles de fonctionnement et au remboursement de sa dette en capital. Cet indicateur ne doit donc pas être supérieur à 100 % (le seuil critique étant de 105 %). Pour la commune, le coefficient d'autofinancement courant est passé de 99 % en 2023, à 90 % en 2024 pour être de **83 %** en 2025 (moyenne départementale de 90%). Il s'est encore amélioré du fait d'une meilleure CAF nette et de la baisse de la dette financière. *Bien*

Le ratio de rigidité des charges structurelles s'établit à **45,66 %**. Il permet d'apprécier la proportion des dépenses « obligatoires » (les charges de personnel, les contingents et participations, et les charges d'intérêts) par rapport aux produits réels de fonctionnement. Plus ce ratio est élevé, plus la marge de manœuvre de la collectivité est faible. Le ratio est légèrement au-dessus des autres strates (département, région et national) mais reste sous le seuil de fragilité de 47 %. A titre indicatif, le seuil critique généralement admis est de 55 %. Au delà de ce seuil, le poids dans la section de fonctionnement **des charges dites obligatoires, rigides dites incompressibles devient trop important et limite d'autant les marges de manœuvre de la commune**. *Moyen*

2) Les opérations d'investissement :

La commune a financé des dépenses d'équipement pour un total de 892 014 € sur 5 ans, dont plus de la moitié en 2024 (451 604 €). Ces dépenses restent cependant très inférieures à la moyenne départementale en 2025 (200 €/hab contre 340 €/hab).

Les recettes d'investissement ont été largement constituées des emprunts entre 2022 et 2024, en 2025 les recettes globales sont bien moindres et sont surtout constituées de dotations.

La commune a autofinancé à hauteur de 278 638 € sur 5 ans ses dépenses d'équipement en effectuant des prélèvements sur son fonds de roulement. Bien

3) La structure financière :

Le Fonds de Roulement (différence entre les financements disponibles à plus d'un an comme les réserves, les subventions d'équipement et les emprunts, et les immobilisations) s'apparente à une réserve. Son rôle essentiel est de couvrir le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

Au 31 décembre 2025, le FDR a atteint 245 240 €, il était de 264 516 € en 2024 et de 439 205 € en 2023 suite à l'augmentation des emprunts. *Arroz bien*

L'équilibre entre les dépenses d'investissement de 227 425 € en 2025 et les recettes d'investissement de 208 148 € (sans emprunt nouveau en 2025) a nécessité un prélèvement sur le FDR à hauteur de 19 277 € en 2025. La commune, après avoir augmenté son fonds de roulement en 2023 à hauteur de 439 205 €, y a effectué un prélèvement conséquent en 2024 : 174 668 € (soit 40%), puis de 8 % en 2025.

Le Fonds de Roulement représente 173 jours de charges réelles de fonctionnement en 2025, contre 264 jours pour 2024 (la moyenne départementale est de 234 jours en 2025). On estime que le seuil de 30 jours est un seuil critique qui expose la collectivité à des difficultés de trésorerie pour couvrir le paiement de ses charges courantes en attendant d'encaisser ses recettes. Le FDR de la commune est donc encore largement suffisant. *Bien*

Le besoin en fonds de roulement (différence entre, d'une part, l'ensemble des créances et des stocks et, d'autre part, les dettes à court terme) est de 101 172 € en 2025. Le niveau du BFR mesure ainsi le décalage entre les encaissements de recettes et le paiement des dépenses. Ce BFR «positif» constitue, de ce fait, une charge à court terme que finance le fonds de roulement de la commune. Ce BFR était de 135 688 € en 2024 et de 122 671 € en 2023.

La Trésorerie résulte avant tout des niveaux respectifs du Fonds de Roulement (FDR) et du Besoin en Fonds de Roulement (BFR), puisqu'elle correspond très exactement à la différence entre ces deux valeurs fondamentales qui caractérisent la structure financière (ou bilantielle) de la collectivité. En l'absence de placements et de lignes de trésorerie, la Trésorerie correspond au solde du compte au Trésor, c'est-à-dire aux seules disponibilités.

Elle atteint 144 068 € au 31/12/2025, elle était de 128 829 € en 2024 et 316 533 € en 2023. Elle représente 144 €/habitant, ce qui est largement inférieur à la moyenne départementale (503 €/hab). Elle correspond cependant à environ 102 jours de dépenses de fonctionnement réelles. Ce qui est encore largement suffisant, le minimum raisonnable étant de 30 jours.

L'encours de la dette a largement augmenté entre 2021 et 2024, pour commencer à redescendre en 2025 pour atteindre 416 027 € au 31/12/25. Il représente 419 €/habitants, ce qui reste inférieur à la moyenne départementale (469 €/hab). *Travaux bonis*
Bien

- Le ratio d'endettement (encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) est de 0,64, l'endettement représente donc 64 % des produits réels de fonctionnement (0,53 en moyenne départementale). Il reste contenu et ne dépasse pas le montant total des recettes de fonctionnement sur une année. ↘

- La capacité de désendettement (encours de la dette/CAF brute) a baissé en 2025 pour passer à 3,09 années (2,95 de moyenne départementale). Il permet de déterminer le temps théorique nécessaire au remboursement de la dette en cas d'affectation de la totalité de la CAF brute à ce remboursement, le seuil élevé est de 6 années et le seuil critique étant de 9 années. L'endettement apparaît donc contrôlé.

Bien.

Conclusion

Après avoir vu sa situation financière s'améliorer en 2024 avec une CAF nette de nouveau positive notamment, la situation de la commune d'Asnières-la-Giraud a de nouveau progressé en 2025. En effet, son activité est maîtrisée avec une belle progression à la fois de la CAF brute comme de la CAF nette. La commune améliore encore son aptitude à autofinancer ses investissements en 2025. La structure financière de la commune est équilibrée même si la trésorerie apparaît en deçà de la moyenne départementale, du fait d'un fonds de roulement qui suit la même tendance. L'endettement est maintenant contenu et maîtrisé et la commune a retrouvé une capacité de désendettement cohérente et proche de la moyenne départementale.